



CAHIER des CHARGES

relatif à l'ORGANISATION des

FINALES DEPARTEMENTALES Jeunes et Seniors

Rencontres fixées le :

Samedi 15 juin 2019 – Catégories Jeunes

Dimanche 16 juin 2019 – Catégories Seniors

1. Infrastructures / matériel :

1.1. Mise à disposition de 1 terrain à 11.

Le terrain doit être de **bonne qualité, en herbe ou en synthétique**, avec le traçage réglementaire (dont point de penalty et coup de pied de coin).

Le terrain doit être proche et visible du podium et audible par la sonorisation.

Les dimensions du terrain doivent être réglementaires et doit être obligatoirement entouré d'une main courante.

Le terrain doit être à jour d'homologation, en classement niveau 6 minimum.

1.2. Le terrain doit être équipé de buts réglementaires (foot à 11) avec filets posés et piquets de coin.

1.3. Le club doit mettre en place une signalétique adaptée permettant aux clubs et au public de se repérer.

1.4. Le club doit mettre à la disposition du District Marne un podium couvert (avec 3 tables et 5 chaises) et une sono de forte puissance capable de couvrir l'installation, et comportant : une table de mixage, une platine CD, 1 micro avec fil, 1 micro HF, 4 enceintes (+ raccords), une prise électrique et une rallonge électrique.

1.5. Mettre à la disposition du District Marne un panneau d'affichage de dimension minimale 2m x 1m (programme des rencontres, résultats, informations).

1.6. Fournir 10 barrières de 2m (placées devant le podium) pour le protocole d'avant match et pour les remises des récompenses.

1.7. Fournir 2 drapeaux de touche ainsi que deux jeux de chasubles de couleurs différentes, prévoir également 2 ballons.

1.8. Mettre à disposition des équipes participantes 4 vestiaires.



1.8 bis. Prévoir un endroit isolé afin de remplir les feuilles de matches.

1.8 ter Mettre à disposition des arbitres 2 vestiaires.

1.9. Fournir au District le règlement intérieur de l'installation (au moins 30 jours avant la date de la manifestation).

2. Intendance / organisation :

Le club organisateur,

2.1. Prend en charge les frais de repas avec boissons pour les officiels du District, soit **une quinzaine de personnes maximum (samedi midi et dimanche midi – repas froid possible)**.

2.2. Identifie une personne du club qui s'occupera de la gestion de cette restauration dans les délais impartis, selon les indications données par le District et sera également le lien avec les officiels des finales.

2.3. Prévoit un endroit isolé **(de préférence éloigné du public)** et couvert pour les réceptions d'après match (équipes + arbitres) ainsi que pour la réception clôturant la manifestation, avec les invités officiels (District et autres) et les membres du club recevant. **Ces réceptions (boissons arbitres, équipes et officiels) sont à la charge du District Marne.**

2.4. Peut ouvrir une buvette/restauration (formalité administrative d'ouverture à la charge du club) ainsi qu'une billetterie payante, la recette restant **au bénéfice du club organisateur.**

2.5 En contrepartie, le club doit faire en sorte que ces journées soient la fête du Football Marnais et met tout en œuvre pour atteindre cet objectif (accueil, musique, animations, banderoles, réceptions, etc., etc....).

2.6. Le District Marne effectue 24/48 heures avant l'événement une visite (certainement le vendredi) dans le but de finaliser l'organisation en présence du club organisateur.

3. Communication :

3.1. Le club organisateur doit promouvoir l'événement en plaçant des affiches annonçant la manifestation dans divers endroits de la ville et des environs ainsi que par d'autres manifestations moyennant à sa convenance (presse, radio etc., etc....).

3.2. Peut contacter un journaliste de l'Union ou autres, afin d'effectuer un reportage avant et le jour de cette manifestation.

3.3. Adresse au District Marne au moins **un mois** avant la date de la manifestation, **la liste des élus locaux et personnalités** à inviter pour la réception de clôture de la manifestation.

* * * * *

DISTRICT MARNE DE FOOTBALL

8 rue Henri Dunant - 51200 EPERNAY

Tél : 03.26.51.81.51 - Fax : 03.26.54.51.06 - www.marne.fff.fr